

La COVADIS

(COMmission de VALidation des Données pour l'Information Spatialisée)



La directive Inspire (1)

- La directive européenne Inspire impose aux autorités publiques (État, collectivités territoriales, services publics) des États membres de cataloguer et diffuser sur Internet leurs données géographiques numériques
- Elle impose à l'État et aux collectivités territoriales de partager leurs données géographiques



La directive Inspire (2)

- Ces publications et ces échanges ne peuvent être utiles que si les données sont modélisées et standardisées.
- Les règlements européens relatifs à chacun des 34 thèmes de la directive comportent des modèles de données (schémas UML et catalogues d'objets).
- Il est néanmoins nécessaire de définir des standards au niveau national, d'autant plus que la plupart des règlements européens ne sont pas encore publiés, ni même à l'état de projet.



- La COVADIS est une commission commune mise en place le 1er août 2008 par les 2 ministères du développement durable et de l'agriculture pour standardiser leurs données géographiques en accord avec les directions d'administration centrale concernées et en étroite collaboration avec les services déconcentrés
- L'ARF y est représentée par un membre
- La COVADIS pourra être élargie à d'autres ministères et à d'autres représentants des collectivités territoriales



Les données concernées

Toutes les données géographiques (au sens d'INSPIRE = toute donnée faisant directement ou indirectement référence à un lieu ou une zone géographique) numériques susceptibles d'être publiées ou partagées par plusieurs services différents des deux ministères.



Le principe de subsidiarité

Dans le cas de données déjà standardisées dans le cadre de la mise en œuvre de la directive Inspire ou de la réalisation d'une application informatique « métier » d'un ministère ou d'un partenaire, la COVADIS n'effectuera pas de nouvelle standardisation, sauf pour réaliser des adaptations éventuellement souhaitées par l'un des deux ministères.



Qu'est-ce qu'un standard de la COVADIS ?

Un standard COVADIS est un document en 3 parties:

- A : une présentation générale (données concernées, besoins à satisfaire, objectifs...)
- B : modèle conceptuel UML, catalogue d'objets (partie indépendante de l'outil informatique qui sera utilisé)
- C : structuration des données : traduction du modèle conceptuel pour l'outil informatique utilisé par les 2 ministères (MapInfo), métadonnées



La saisine

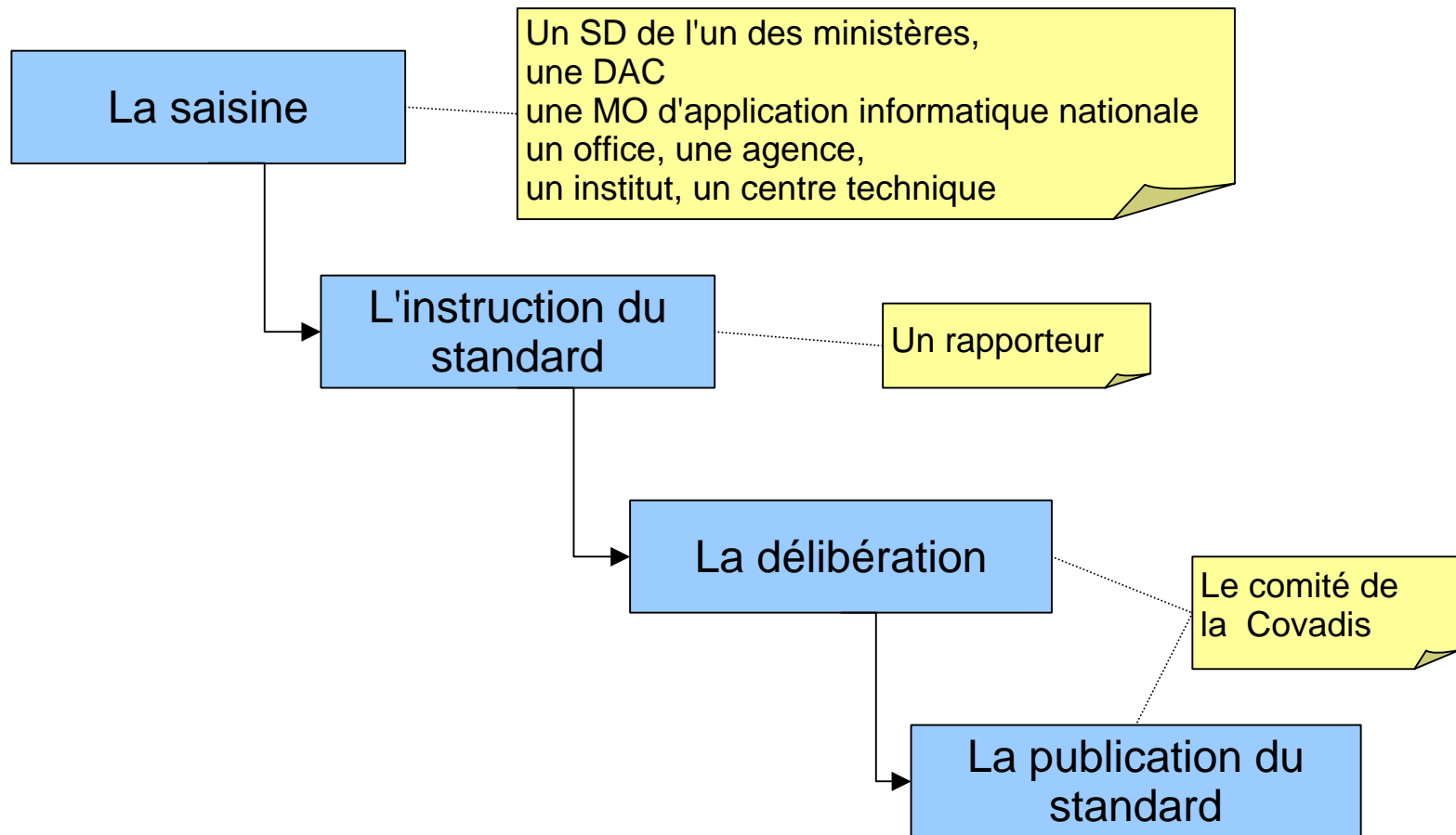
La COVADIS peut être saisie par un service déconcentré de l'un des deux ministères, une direction d'administration centrale, la maîtrise d'ouvrage d'une application informatique nationale, un office, une agence, un institut, un centre technique rattaché à l'un des deux ministères. Elle peut également s'autosaisir.



La portée des décisions

- La COVADIS standardise les données en accord avec les directions d'administration centrale concernées.
- Cette standardisation s'impose ensuite aux services des deux ministères et sont communiquées pour information aux collectivités territoriales et aux partenaires.
- Les standards de la COVADIS seront bientôt publiés sur le site Internet du CNIG.

La procédure





Les standards déjà validés

- Environ 300 couches dans le domaine agricole et environnemental ;
- Zonages des politiques de l'habitat, de la ville et de la planification urbaine et rurale ;
- AAC (aires d'alimentation de captages) ;
- RPG (registre parcellaire graphique) ;
- ZRR (zones de revitalisation rurale).



Les standards en cours d'élaboration

- Mesures Agri-environnementales ;
- PLU-POS et cartes communales ;
- Risques technologiques ;
- Bruit aérien ;
- AOP (appellations d'origine protégées) et IGP (indications géographiques protégées).



Les standards à lancer

- Risques naturels ;
- Aménagement numérique des territoires ;
- Outils fonciers des politiques publiques.



Le cas des PLU

- Démarche conjointe CNIG – COVADIS
- Participation pour le ministère de :
 - PAN ADS
 - CETE de l'ouest
 - DREAL Pays de Loire
 - DDEA 83, 24, 65
- Et de partenaires :
 - Conseils régionaux Bretagne et Pays de Loire
 - CA Grand Avignon, Nantes et Nice Cote d'Azur
 - SI électrification de l'Ain